

RECOSANTÉ

Connaître son environnement
Agir pour sa santé

Recosanté est un service public numérique créé par le ministère des Solidarités et de la Santé, et le ministère de la Transition écologique, dans le cadre du 4^e plan national santé environnement.

La création de Recosanté s'appuie sur un constat : les Français·e·s sont de plus en plus préoccupé·e·s par les liens entre la dégradation de l'environnement et la santé.

Le service a donc une ambition : aider les citoyens à connaître leur environnement direct (qualité de l'air, qualité de l'eau, indice UV, etc.) et leur donner les moyens d'agir pour protéger leur santé.

Recosanté permet de connaître la qualité de son environnement grâce à des indicateurs précis liés à la localisation. Le service propose également des recommandations de bons gestes à mettre en place pour protéger sa santé.

Actuellement, 4 outils sont accessibles à toutes et tous gratuitement :

- un **tableau de bord** en ligne sur le site Recosanté, pour accéder aux données sur la qualité de l'environnement autour de soi ;
- de **l'information quotidienne et/ou en cas d'alerte**, par email ou par notification, pour connaître la qualité de son environnement ;
- une **lettre d'information numérique hebdomadaire** qui propose des recommandations, pour comprendre son environnement et protéger sa santé ;
- un **simulateur** pour afficher les indicateurs environnementaux selon la localisation, que nos partenaires peuvent intégrer facilement sur leur site.

Les données diffusées par Recosanté sont récupérées auprès des producteurs officiels : associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, RNSA (réseau national de surveillance aérobiologique), Météo France et IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). Les recommandations sont validées par la direction générale de la prévention des risques et la direction générale de la santé.

Pour découvrir le site Recosanté, rendez-vous sur recosante.beta.gouv.fr

Pour contacter l'équipe, vous pouvez écrire à contact@recosante.beta.gouv.fr